



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES  
TECHNIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAR

BUREAU DES TRAVAUX  
EXTERNALISES

Solliès-Pont, le 07 JUIN 2021

## ARRETE

### Temporaire de travaux, de modification de circulation, de fermeture de route et de dérogation de passage

N° Départ : 965/2021/258/PST/AAC/SG/CF

**Le maire de Solliès-Pont,  
Officier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la demande :
- du **07/06/2021**
  - de l'entreprise **EUROVIA** qui sollicite un arrêté temporaire de travaux, de modification de circulation, de fermeture de route et de dérogation de passage,
  - pour le compte d'**ENEDIS**,
  - nature des travaux : **réfection des enrobés**,
  - lieu : **chemin des Ruscats à Solliès-Pont**,
  - date des travaux : **du 14/06/2021 au 16/06/2021**.
- Vu** les articles L.2131-1, L 2213-1, L 2213-2 et L 2213-3 du code général des collectivités territoriales,
- Vu** la loi 82.213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et régions,
- Vu** le code de la route, et notamment les articles R.411-8 et R.411-25,
- Vu** l'arrêté de délégation de fonctions et délégation de signature aux adjoints et à certains conseillers municipaux n°171/2020/04/DGS/SDGS/AG/CG du 03 juillet 2020,
- Considérant** qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement **chemin des Ruscats à Solliès-Pont**, afin d'assurer la sécurité publique pendant la durée des travaux.

# Arrête

- Article 1 :** Une autorisation exceptionnelle de travaux, de modification de circulation, de dérogation de passage et une interdiction de stationner, est accordée à l'entreprise **EUROVIA** pour des travaux cités dans sa demande. Cette dérogation s'applique sur le domaine public routier, le pétitionnaire faisant son affaire des éventuelles autorisations de passage sur des voies privées.
- lieu : **chemin des Ruscats à Solliès-Pont,**
  - date des travaux : **du 14/06/2021 au 16/06/2021.**
- Article 2 :**
- **l'entreprise EUROVIA mettra en place la signalisation temporaire adéquate et informera les riverains de ces travaux au moins 72 heures avant le début des travaux (mettre des panneaux d'information au niveau du chemin des Ruscats),**
  - pour la bonne marche du chantier la circulation sera fermée les 14 et 15 juin 2021 et rouverte le soir,
  - **une déviation sera mise en place par la traverse des Maurettes Hautes. Des panneaux de déviations seront installés de chaque côté du début de la traverse,**
  - le stationnement sera interdit,
  - la circulation piétonne sera maintenue,
  - les abords du chantier seront nettoyés en fin de journée.
- Article 3 :** Dispositions relatives aux tiers :
- l'entreprise **EUROVIA** sera tenue pour seule et entièrement responsable de tous les accidents et dommages causés aux tiers par l'exécution des travaux.
- Article 4 :** **Dispositions relatives à la réalisation des travaux :**
- le présent arrêté sera affiché aux abords du chantier,
  - tous dégâts occasionnés sur les voiries et accotements, seront à la charge de l'entreprise **EUROVIA.**
  - les dispositifs mécaniques bruyants ne peuvent être utilisés entre 20h00 et 7h00.
- Article 5 :** **Modifications de l'occupation :**
- Toute modification dans la durée, la date ou l'objet de l'occupation devra faire l'objet d'une information préalable auprès des services concernés, sous peine d'intervention d'office des services communaux.
- Article 6 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté :
- monsieur le responsable de la police municipale de Solliès-Pont,
  - monsieur le directeur des services techniques de Solliès-Pont,
  - l'intéressée.

Docteur André GARRON

Par délégation

Philippe LAURERI

Adjoint au maire

Délégué à l'occupation du domaine public

- Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
  - la publication le
  - la notification le

